

Compte rendu du conseil municipal du 10 janvier 2015 à 15h.30

Présents : Sylvie Fenétrier, Luc Villaret, Frédéric Pascal, Pierre Boissière, Thierry Landes, Nathalie Sordoillet, Nicole Caillat, Adrienne Lautric, Gérard Etancelin.

Absents excusés : Geneviève Decisier, qui donne procuration à Adrienne, Gaultier Sordoillet qui donne procuration à Nathalie.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 6 janvier 2015, le maire ouvre la séance. Il demande à ajouter un point concernant une demande de permis.

S'agissant de l'ordre du jour, il concernait un seul point : le projet d'achat de la propriété de Bourras. Le maire informe qu'une expertise a été faite par Frédéric Pascal et que la mairie a la possibilité d'acheter le bien de la succession Soulier, dans le hameau de Bourras. Un groupe de résidents et de non résidents de la commune a le projet de s'installer sur ce lieu afin d'y développer une activité. Ce projet concerne l'habitat, le développement d'une activité commerciale et d'une activité d'accueil. Puis il donne la parole à Frédéric Pascal qui explique le découpage qui lui a paru le plus opportun entre le groupe d'acheteurs et la mairie.

Une discussion a eu lieu, et Frédéric Pascal a proposé aux associés de préciser leur projet afin que les élus en prennent connaissance. La municipalité accompagnera le projet.

Hélène Fourgeau, Laurent Poggiale et Jean-Michel Cima expliquent qu'il s'agit de créer, dans le bâti existant, une maison collective pour y établir une épicerie, un lieu de discussions et d'échanges, de vie culturelle et d'autres activités. Pour les deux artisans candidats à l'éco hameau de Ferrier, il s'agit d'y construire leurs ateliers et leur habitat. Et pour le reste du terrain, la création d'un jardin pédagogique.

Nicole Caillat demande ce qu'ils envisagent comme surface constructible totale sur les terrains, et voudrait avoir une idée de l'impact du projet que nous soutenons.

Pour Luc Villaret, cette question relève à la fois de la DDTM et des choix d'ordre privé des membres du groupe d'acheteurs.

Plusieurs personnes interviennent (Gérard, Hélène, Laurent Mérienne, Frédéric) pour préciser que le construit ceinturera l'habitat existant, conformément à la loi Montagne.

Le conseil est informé du fait que la commune souhaite acquérir pour 17 000€ 6 hectares 7 sur les 10 qui ne sont pas constructibles, plus éloignés du hameau.

Le maire estime que la constitution d'une réserve foncière est un enjeu primordial pour toute commune. C'est ce type d'acquisition qui a permis aux Sordoillet d'habiter Ferrier, et que nous ne courrons pas de risque avec un achat foncier. Il ajoute qu'il agit pour le long terme, contrairement aux préoccupations de court terme des intérêts privés. Frédéric exprime que dans le cas présent, l'intérêt de la commune n'est pas d'acheter des terres mais d'aller dans le sens des projets d'un groupe de résidents. Le projet de vie sur la commune est une idée primordiale pour Pierre Boissière, ainsi que pour Thierry Landes qui ajoute que la Mairie peut ainsi accompagner ce projet sans grever le budget de la commune.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire d'engager les démarches pour l'acquisition de ce bien.

Voté à 10 voix pour et 1 abstention (Adrienne).